

# 1 inFO militante

N° 3386 du 14 au 27 juin 2023

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

# C'EST SUR NOUS QU'IL FAUT COMPTER !





© SOPHIE LIEDOT



p. 4 à 7

## ACTU (pages 4 à 7)

Austérité et dénis de démocratie sociale, ça suffit!

- « À FO, on ne tourne pas la page sur la réforme des retraites! »
- Frédéric Souillot : « Nous ne nous laisserons pas instrumentaliser par ce coup de com.' »
- Fonction publique : des annonces qui ne réparent en rien le pouvoir d'achat.
- Sécurité sociale : des effectifs sous tension.
- Les salaires, un sujet de négociation interpro incontournable pour FO.

## DROIT (page 9)

- Licenciement et rupture conventionnelle : la signature d'une rupture conventionnelle homologuée par les deux parties empêche le salarié de se prévaloir d'un licenciement verbal antérieur.

## DOSSIER (pages 11 à 14)

- Ces projets et réformes qui intègrent la baisse de la dépense publique.

## INTERNATIONAL (page 16)

- La protection sociale, un booster pour les économies mondiales.
- Quand le paritarisme fonctionne : hausse des salaires en Espagne.

## NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- La formation professionnelle continue : victime des politiques d'austérité. Une analyse du secteur confédéral chargé du secteur de l'emploi et des retraites.
- Orano : grèves répétées pour une meilleure rétribution du rythme en 5x8.
- Au sein des Transports Gautier, la mobilisation pour les salaires s'inscrit dans la durée.
- Psychiatrie : de moins en moins de moyens et des personnels en danger.
- CCN 51 : toute revalorisation salariale renvoyée à la négociation de la convention collective unique!
- Salaire : FO-Police municipale dit « non » à la proposition de refonte du régime indemnitaire.
- La colère gronde chez les territoriaux de Saint-Étienne.
- Menaces sur le front de l'emploi dans la grande distribution.

## HISTOIRE (page 22)

- La France libre et les syndicats.
- Bernard Euzet, ardent militant de la protection sociale.

## PORTRAIT (page 23)

- François Pozzo di Borgo, secrétaire général du SNFOLC : « Nous avons une grande responsabilité envers les personnels. »

© JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

DR



p. 23

**inFO militante**, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.  
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.  
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.  
Conception de la maquette : V. Pfohl.  
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, C. Chiclet, F. Darcillon.

Abonnements : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Imprimé par P. IMAGE, Paris.  
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174  
Dépôt légal juin 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



# REDONNER TOUTE SA PLACE AU PARITARISME

**C**ette semaine, le 15 juin, se tient un colloque consacré au paritarisme. C'est l'occasion pour FO de rappeler que notre organisation s'est toujours inscrite dans la pratique contractuelle et conventionnelle et le paritarisme : c'est une position essentielle, établie de longue date. On reconnaît souvent la paternité du terme même de « paritarisme » à Force Ouvrière et son secrétaire général de l'époque, André Bergeron.

Ce colloque tombe à point nommé car il coïncide avec la reprise des discussions entre patronat et organisations syndicales dans le cadre de l'agenda social dit « autonome », c'est-à-dire les sujets pour lesquels nous considérons qu'il vaut mieux que l'on s'en occupe plutôt que de subir les décisions des pouvoirs publics.

C'est d'autant plus important dans le contexte actuel. Le dialogue social a été fortement abîmé par le président de la République et son gouvernement, restés aveugles et sourds aux mobilisations des travailleurs qui demandent toujours l'abandon de la réforme des retraites.

L'exécutif tente de détourner l'attention avec sa feuille de route visant un apaisement social. Mais nous ne tournons pas la page. FO porte et portera fermement ses revendications. Lorsque nous avons rencontré la Première ministre le 16 mai dernier, nous avons aussi rappelé nos exigences sur la place à redonner à la négociation collective. Renouer le dialogue suppose un accord sur la méthode de travail. Une réelle négociation entre les

interlocuteurs sociaux qui ne soit pas un cadrage imposé par l'exécutif, mais qui s'inscrive dans des lettres d'orientations. Les échanges doivent être menés avec loyauté et avec une méthodologie permettant de vrais échanges avec une réelle prise en compte des revendications. FO rappelle que ce principe est prévu à l'article L1 du Code du travail et que l'application de cet article aurait permis d'éviter la crise sociale, démocratique et institutionnelle dans laquelle le pays est actuellement profondément plongé.

La pratique contractuelle, productrice de droits effectifs pour les salariés, a été très affaiblie par les réformes récentes. La place du paritarisme pour la gestion de la protection sociale collective solidaire, dans toutes ses dimensions (santé, retraite, assurance chômage, formation professionnelle, logement...), est elle-même mise en cause depuis plusieurs années.

C'est aussi pourquoi FO a signé l'accord national sur le paritarisme en juin 2022, pour refuser l'étatisme social, préserver nos positions de principe et disposer d'un point d'appui pour défendre l'autonomie et l'efficacité de la pratique contractuelle. Nous arrivons aux travaux pratiques, les sujets sont nombreux en matière de conditions de travail, d'assurance chômage ou de protection sociale. FO pose également la question d'une négociation sur les salaires. La modération salariale dans le secteur privé et la maigre augmentation du point d'indice dans la fonction publique démontrent qu'il reste du chemin à parcourir!

***FO porte et  
portera fermement  
ses revendications***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Austérité et dénis de dém

Cinq mois après le début de la mobilisation contre la réforme des retraites, et forts toujours d'un soutien massif de l'opinion, les travailleurs ont réaffirmé, le 6 juin lors d'une quatorzième journée interprofessionnelle, leur opposition au recul social que l'exécutif entend imposer. Au mépris du Parlement, ce qui s'est vu encore ces derniers jours dans l'ardeur à torpiller à l'Assemblée une proposition de loi. Au mépris plus largement de la démocratie sociale et tandis que l'intersyndicale demande toujours l'abrogation de la loi. Si elle porte ses revendications en d'autres domaines, notamment salarial, FO ne tourne pas la page des retraites et continue de s'opposer à cette réforme structurelle, décidée, comme d'autres, au nom de la réduction de la dépense publique et quitte à de lourdes conséquences pour les plus modestes.

## « À FO, on ne tourne pas la page sur la réforme des retraites! »

**D**e nouveau, la motivation des travailleurs à s'opposer à la réforme des retraites imposée par l'exécutif n'a fait aucun doute mardi 6 juin. Malgré la promulgation de la loi et la publication de premiers décrets, cette quatorzième journée d'actions interprofessionnelles à l'appel de l'intersyndicale, toujours unie, a rassemblé plus de 900 000 personnes en France. Deux cent cinquante cortèges étaient organisés. Après cinq mois de mobilisation acharnée, entrecoupés de grèves, blocages, tenues d'AG, ce niveau toujours élevé de participation a donné le vertige. Même s'il était en retrait comparé au record du 7 mars, sixième journée d'actions. Ce qui est logique quand l'inflation, la flambée des prix alimentaires (+14% en un an)

prennent les travailleurs à la gorge.

Et pourtant : 300 000 manifestants à Paris, 50 000 à Toulouse et Marseille, 30 000 à Bordeaux, 10 000 à Grenoble, Rouen, Rennes, Clermont-Ferrand ou au Havre. Encore 5 000 à Béziers ou Angoulême... Remontés des unions départementales FO, les chiffres témoignaient de la profondeur du mouvement depuis janvier, et de la crise ouverte par l'obstination de l'exécutif à user de tous les artifices constitutionnels pour imposer son projet injuste et infondé.

### Nouvelles grèves dans les centrales nucléaires

En amont de la manifestation parisienne, ce 6 juin, le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, soulignait la détermination des travailleurs à s'opposer encore et toujours à la réforme. S'adressant aux médias, dont certains anticipaient la fin du mouvement, il n'a fait qu'une réponse : « FO ne tourne pas la page sur la réforme des retraites! Nous restons mobilisés et déterminés. »

Il suffisait de se glisser dans le cortège FO à Paris pour le comprendre. « Tant qu'il y a un espoir de gagner, on va poursuivre le mouvement. On le fait pour nous mais aussi



pour nos enfants », expliquait Salman, militant FO à la RATP secteur bus depuis vingt-sept ans. Derrière la banderole du SNLA-FO (Syndicat national libre des artistes), une vingtaine d'intermittents et de personnels administratifs de théâtre se massaient. « On se relaie depuis le 19 janvier pour assurer une présence constante dans les manifestations. On ne lâchera pas! », martelait Franck Guilbert, secrétaire général, fustigeant une réforme « qui va plonger dans la misère des milliers d'intermittents du spectacle ».

Dans les rangs des énergéticiens, la grève lancée ce 6 juin même, par FO, à la centrale nucléaire du Tricastin (Drôme), dans le cadre d'une intersyndicale, était annoncée en direct. Une autre est en cours à la centrale de Cruas (Ardèche) depuis le 19 mai. À celle de Gravelines (Nord), où FO est majoritaire, le mouvement a été « suspendu » début mai, après soixante-cinq jours de grève... Suspendu, pour l'instant.

Élie Hiesse







# Austérité et dénis de dém

## Les salaires, un sujet de négociation interpro incontournable pour FO

Les leaders des organisations syndicales représentatives au niveau national interprofessionnel, ainsi que ceux des organisations patronales, se sont retrouvés en visioconférence le 5 juin, sur invitation du patronat, pour faire le point sur l'agenda social paritaire. Ce dernier avait été initié en 2021, parallèlement à l'agenda de négociations tripartites fixé par le gouvernement.

Après avoir dressé un rapide bilan, les intervenants ont évoqué les thèmes qu'ils souhaitaient aborder. Et les syndicats ont prévenu le patronat qu'il ne devait pas tenter de cadrer cet agenda, au risque de bloquer toute chance d'accord.

FO demande entre autres la négociation d'une véritable convention d'Assurance chômage, l'actuelle convention Unédic expirant

fin 2023. « Nous ne voulons pas juste aborder la question de la gouvernance, comme le souhaite le patronat, mais discuter de tout, y compris de l'indemnisation des demandeurs d'emploi et pouvoir revenir sur la contracyclicité », prévient Frédéric Souillot, secrétaire général de la confédération FO.

### Une nouvelle réunion fin juin

Les salaires constituent un autre sujet de négociation incontournable pour FO. « Le patronat nous oppose que la négociation des salaires se fait au niveau de la branche et de l'entreprise, mais on se doit d'innover », explique-t-il. Et de souligner : « Passer une vie au Smic est inacceptable ! » L'obligation de négocier les salaires pour ne plus avoir de coefficients sous le Smic ni

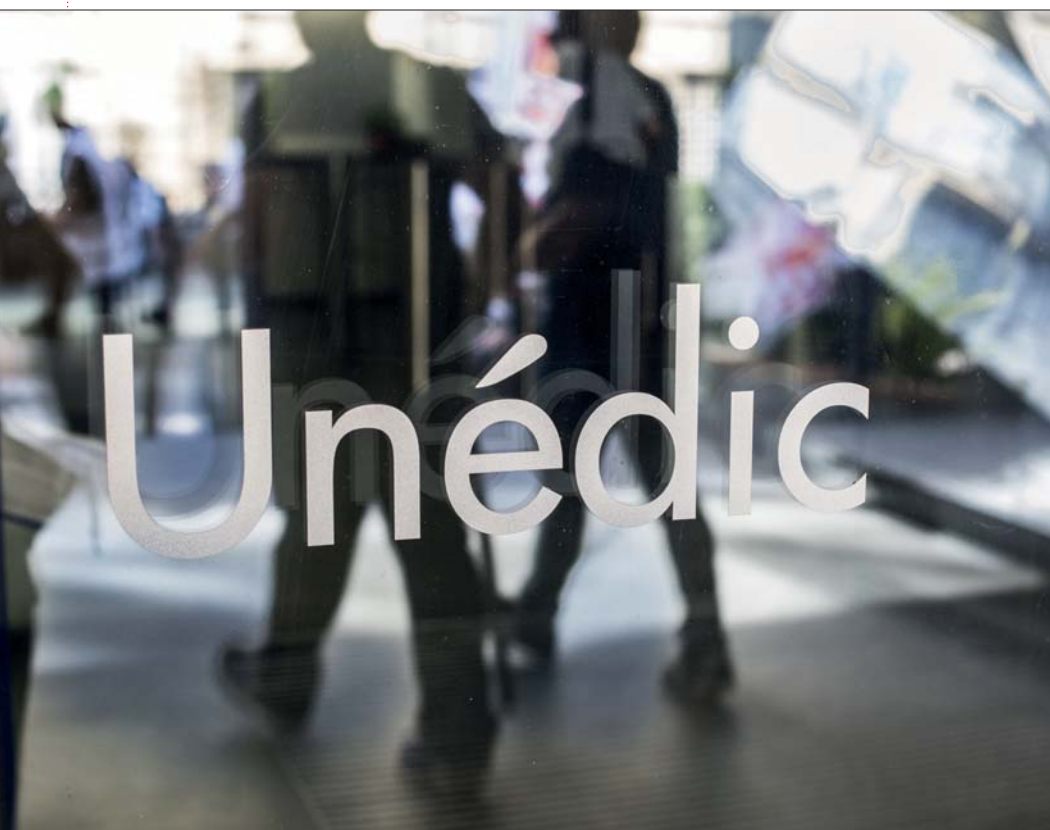
d'écrasement des grilles pourrait faire l'objet d'un ANI ou à défaut d'un courrier paritaire signé par les interlocuteurs sociaux.

D'autres thèmes sont sur la table, comme la conditionnalité des aides publiques aux entreprises ou l'extension de la prévoyance à tous les salariés. Et sur plusieurs sujets comme les salaires, l'Assurance chômage ou encore les conditions de travail, les syndicats sont unanimes dans leur volonté de les voir traités. Une nouvelle réunion est prévue fin juin pour clarifier l'agenda.

Clarisse Josselin

## Fonction publique des annonces qui en rien le pouvo

Un résultat « décevant », réagissait Christian Grolier, le secrétaire général de FO-Fonction publique à l'issue de la réunion le 12 juin avec le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Stanislas Guerini a annoncé aux syndicats une hausse de la valeur du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet. Pour FO, ce n'est pas à la hauteur des attentes des 5,7 millions d'agents publics. D'autant plus face à l'inflation (5,1% en mai sur un an) et au pouvoir d'achat des agents, en recul de plus de 20% en vingt ans. Le ministère prévoit aussi en juillet l'ajout de points, dans les trois versants, sur les bas de la grille des catégories B et C. Pour cette dernière, il s'agit d'un point supplémentaire des échelons 1 à 8, puis passage à l'indice majoré 371 à l'échelon 9. Cinq points seront ajoutés par ailleurs sur la grille, pour tous les agents, quels que soient les catégories et grades, mais au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



© MARTA NASCIMENTO/REA



# ocratie sociale, ça suffit!

## Sécurité sociale : des effectifs sous tension

Les postes prévus dans le cadre des conventions d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 des caisses de Sécurité sociale, en cours de négociation, risquent de ne pas être à la hauteur des besoins, déplore FO. L'État resserre la vis dans certaines branches, en particulier l'Assurance maladie. La CNAM subirait ainsi une amputation de 1700 postes d'ici 2027. Alors que les syndicats revendiquent plus de moyens, le vote du texte par le conseil d'administration, initialement prévu le 1<sup>er</sup> juin, a été repoussé à juillet. « La

### ue : ui ne réparent ir d'achat

#### Une prime en forme « d'arnaque du siècle »

Est annoncée aussi, pour la fin 2023, une « prime de pouvoir d'achat », de 300 à 800 euros. Dégressive, elle s'appliquera à l'État et à l'hôpital, mais pas à la territoriale qui ne peut se la voir imposer. Pour Christian Grolier, « c'est l'arnaque du siècle ». Pour la percevoir, la rémunération brute ne devra pas excéder 3250 euros brut par mois. Primes comprises. Or, les primes peuvent peser jusqu'à 30% de la rémunération... La moitié seulement des agents de l'État la percevraient et 70% des hospitaliers, évalue le ministère qui a détaillé aussi des « mesures complémentaires », dont la Gipa (garantie individuelle de pouvoir d'achat), reconduite en 2023. « Ce qui prouve bien que le salaire des agents n'est pas revalorisé à hauteur de l'inflation », indique Christian Grolier.

Valérie Forgeront

© F. BLANC



saignée continue dans la branche maladie, qui a déjà perdu 12000 postes entre 2018 et 2022. Les effectifs sont clairement insuffisants! », fustige Éric Gautron, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale. Dans la branche famille, la COG de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), qui sera soumise au vote à la fin de l'été, prévoit 430 postes en plus entre 2023 et 2027. Mais ces embauches ne couvriront pas les 809 CDI supprimés entre 2018 et 2022 dans les CAF, alerte la fédération FO-Employés et Cadres. Le sous-effectif demeure, alors même que se profile pour les CAF le chantier de la réforme de la « solidarité à la source », expérimentée en septembre.

#### La branche retraite sursollicitée

Fin mai, d'autres conventions ont déjà été actées. Notamment celle de l'Urssaf le

26 mai, qui prévoit 100 postes en plus d'ici 2027. Celle aussi, explosive, de la Caisse nationale d'Assurance vieillesse (CNAV), adoptée de justesse le 23 mai avec le vote des organisations patronales, contre l'avis unanime des syndicats opposés à la réforme des retraites. Le texte prévoit 600 recrutements sur cinq ans pour appliquer la réforme. « Cela fait dix ans qu'on supprime du personnel à la CNAV. Six cents postes, ce n'est donc pas suffisant. Faute de personnel, on est déjà passé de 60 à 90 jours pour liquider un dossier de retraite », et l'application en septembre de la réforme n'arrangerait rien, poursuit Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé notamment du secteur des retraites. La tâche serait très compliquée pour les agents. Et que dire de la situation des salariés qui seront en phase de liquidation de leur retraite...

Ariane Dupré

# **inFO** *militante*

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

# ABONNEZ VOUS



<https://www.force-ouvriere.fr/adherer>

**Bulletin  
d'abonnement**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** ..... **Ville :** .....

**Code postal :** ..... **Mail :** .....

**Syndicat :** ..... **Fédération :** .....

Tarif public (54 €)     Tarif adhérent (18 €)     Tarif groupe (12 €/5 abo minimum)

À retourner, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'info militante à :  
L'Info militante, service abonnement, 141 avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14





# Licenciement et rupture conventionnelle

La signature d'une rupture conventionnelle homologuée par les deux parties empêche le salarié de se prévaloir d'un licenciement verbal antérieur.

Un salarié engagé en qualité d'employé polyvalent le 7 juillet 2016 par la société Le We club conclut une rupture conventionnelle de son contrat de travail, après deux entretiens, avec une date d'effet prévisible au 20 avril 2017. La DIRECCTE accuse réception de la demande d'homologation le 13 avril 2017.

Estimant avoir fait l'objet antérieurement d'un licenciement verbal, le salarié saisit, le 20 juin 2018, la juridiction prud'homale de demandes relatives à l'exécution et à la rupture de son contrat de travail.

La cour d'appel de Paris donne raison au salarié en considérant que le licenciement verbal antérieur à la rupture conventionnelle emportait rupture du contrat de travail et condamne l'employeur au paiement de diverses indemnités, notamment celle pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, puisqu'un licenciement verbal n'est pas motivé.

Sur pourvoi formé par l'employeur, la Cour de cassation casse l'arrêt d'appel dans une décision du 11 mai 2023 (n°21-18117), en faisant purger de tout vice la rupture du contrat du fait du consentement postérieur des deux

## CE QUE DIT LA LOI

### L'article L 1237-11 dispose :

« L'employeur et le salarié peuvent convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie.

La rupture conventionnelle, exclusive du licenciement ou de la démission, ne peut être imposée par l'une ou l'autre des parties.

Elle résulte d'une convention signée par les parties au contrat. Elle est soumise aux dispositions de la présente section destinées à garantir la liberté du consentement des parties. »

### L'article L 1237-14 précise :

« (...) L'homologation ne peut faire l'objet d'un litige distinct de celui relatif à la convention. Tout litige concernant la convention, l'homologation ou le refus d'homologation relève de la compétence du conseil de prud'hommes, à l'exclusion de tout autre recours contentieux ou administratif. Le recours juridictionnel doit être formé, à peine d'irrecevabilité, avant l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la date d'homologation de la convention. »

parties : « En statuant ainsi, alors qu'elle avait constaté que les parties avaient conclu le 24 mars 2017 une convention de rupture qui n'avait pas été remise en cause, ce dont il résultait qu'en signant une rupture conventionnelle, les parties avaient d'un commun accord renoncé au licenciement verbal antérieur invoqué par le salarié et que le délai de prescription prévu à l'article L 1237-14 du Code du travail était applicable aux demandes relatives à la rupture du

contrat de travail, la cour d'appel a violé les textes susvisés. »

Si cet arrêt n'est pas nouveau dans sa solution (Cass. soc., 3 mars 2015, n°13-20549), il rappelle, si besoin était, que la signature d'une rupture conventionnelle nécessite l'aide d'un œil averti.

N'hésitez pas à vous faire assister d'un délégué syndical, un représentant du personnel ou un conseiller du salarié.

Secteur juridique



## COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

# Ensemble, nous accompagnons les bénéficiaires de votre CSE

Assureur de près de 10 000 structures <sup>(1)</sup>, **la Macif est l'assureur privilégié des Comités Sociaux et Économiques.**

En assurant votre CSE à la Macif, vous bénéficiez :

- d'un accompagnement personnalisé avec un réseau de conseillers spécialisés dédié à votre écoute
- de garanties adaptées au fonctionnement et aux activités de votre CSE : la responsabilité civile et l'assurance des biens <sup>(2)</sup>
- d'avantages pour les salariés bénéficiaires de votre CSE <sup>(3)</sup>

Pour plus d'informations sur nos offres, contactez nos conseillers spécialisés du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 17 h

► N°Cristal 09 69 39 49 55 ou rendez-vous sur [macif.fr](https://www.macif.fr)

APPEL NON SURTAXE



La Macif,  
c'est vous.

(1) Au 31 décembre 2022.

(2) Dans les conditions et limites fixées au contrat Multigarantie Activités Sociales Comité d'entreprise souscrit.

(3) Offre soumise à conditions, réservée aux salariés bénéficiaires d'un CSE ayant signé un PACTE CSE en 2023.

Crédit photo : Panther Media / GraphicObsession

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



# Ces projets et réformes qui intègrent la baisse de la dépense publique



En quelque sorte des annonces avec tambour et trompette. Depuis quelques semaines, l'exécutif multiplie les déclarations sur ses projets, cherchant toujours à faire oublier la réforme des retraites. En vain. Cela d'autant plus que l'exécutif lance des chantiers pour certains peu satisfaisants au niveau des moyens, pour d'autres carrément inquiétants quant à leurs visées. Point commun entre tous? Ils sont parés du ton de l'austérité budgétaire. Ainsi, tant sur le plan de l'accompagnement des demandeurs d'emploi qu'en matière de transition écologique de l'industrie, ou encore en ce qui concerne la lutte contre la fraude sociale... le credo de la baisse

des dépenses publiques domine. Tout comme il a dominé le projet sur les retraites. L'exécutif, qui confirme l'objectif de réduction drastique des déficits publics d'ici 2027, le couple à la poursuite de la baisse de la fiscalité, particulièrement et encore celle des entreprises. Ce paradoxe, toujours en vogue donc, conduit à réduire les moyens des services publics, situation dont le privé profite. Il conduit par exemple aussi à impacter la capacité d'investissement public, notamment pour le verdissement de l'économie, lequel nécessite aussi de protéger les emplois qui pourraient en être les victimes. Revue de détail de quelques projets et de leurs axes.





# Contre la fraude sociale : des lois en ligne de mire

3 milliards d'euros pour le préjudice à éviter et à éviter d'ici la fin du quinquennat. Enfoncé, la fraude sociale représenterait 5 et 8 milliards d'euros selon le rapport de la Cour des comptes sur l'application

des lois de financement de la Sécurité sociale, paru en mai. Mais cette fraude provient surtout des employeurs. Le travail dissimulé induit un manque à gagner sur le plan des recettes (nées des cotisations) oscillant entre 5,7 milliards et 7,1 milliards d'euros, selon les estimations du Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS). Les fraudes aux prestations sociales (RSA, prime d'activité...) restent quant à elles minimales : sur 32,4 millions de contrôles réalisés en 2022, seulement quelque 48692 cas de fraudes étaient avérés, pour un préjudice moyen de 7217 euros, indique la CNAF. Elles sont encore plus infimes en matière de retraite – Bercy évalue le montant de cette fraude à 200 millions d'euros – ou de maladie (entre 3% et 7% des dépenses seraient visées). Pour FO, ce plan introduit un mélange des genres dangereux : « *Le gouvernement stigmatise les gens les plus fragiles qui perçoivent des prestations sociales, alors que cette fraude est minime.* »

C'est la fraude aux cotisations sociales des entreprises qui est gigantesque. Et celles-ci bénéficient chaque année de 160 à 180 milliards d'euros en termes d'aides publiques et d'exonérations de cotisations, que l'État refuse de conditionner! », fustige Éric Gautron, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale.

## Dans les caisses, des effectifs toujours insuffisants

Pour ce plan, Gabriel Attal promet un millier de postes d'ici 2027 dans l'ensemble des caisses de Sécurité sociale, ainsi qu'un milliard d'euros d'investissement dans les systèmes d'information. Les effectifs de l'Urssaf seront « *renforcés de 60%, soit 240 équivalents temps plein* », a-t-il assuré le 30 mai au *Parisien*. La convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 de l'Urssaf prévoit, elle, 100 postes en plus. Et 145 inspecteurs de recouvrement pour lutter contre le travail illégal. Un léger mieux pour FO, « *mais les moyens restent insuffisants* », estime Éric Gautron. Du côté des caisses d'allocations familiales, qui comptent 700 contrôleurs et devraient recevoir 430 postes supplémentaires d'ici 2027, les moyens restent flous cependant. Gabriel Attal envisage par ailleurs une fusion entre la carte d'identité et la carte Vitale, pour lutter contre des fraudes d'identité dans le cadre des soins. Une mesure jugée inutile par l'Assurance maladie qui souligne des fraudes « *minimes* » à la carte Vitale, dans un rapport conjoint de l'IGAS et de l'IGF du 1<sup>er</sup> juin. **Ariane Dupré**

## Projet de loi industrie verte : derrière les effets d'annonce, un chiffrage flou

Cap sur la réindustrialisation décarbonée de la France! Au lendemain d'une séquence très orchestrée vantant l'attractivité du pays (13 milliards d'euros de promesses d'investissements étrangers annoncés lors de l'événement Choose France), Bercy a dévoilé le 16 mai le projet de loi Industrie verte censé faire de la France le « *leader de l'industrie verte en Europe* » d'ici 2030, en facilitant les implantations d'usines (dans le photovoltaïque, l'éolien, les batteries, les pompes à chaleur) et en « *verdissant* » l'industrie existante. Les retombées attendues du texte – examiné le 19 juin au Sénat – sont

(Suite page 14)

# Projet de loi industrie verte : derrière les effets d'annonce, un chiffrage flou

(Suite de la page 13)

très détaillées : d'ici sept ans, 23 milliards d'investissements, 4 000 emplois directs et une empreinte carbone réduite de 41 millions de tonnes.

## Le financement renvoyé à l'automne

Au-delà de ces annonces, l'exécutif est moins précis. Il faudra attendre le projet de loi de finances 2024, à l'automne, pour savoir comment sera financé le crédit d'impôt Investissement Industries Vertes (C3iv), lequel couvrirait 20% à 45% des investissements des industriels. Le manque à gagner pour les finances publiques – estimé à 500 millions d'euros annuels – sera nul, assure l'exécutif qui prévoit, en compensation, un alourdissement du malus automobile, un verdissement des flottes d'entreprise et

de raboter des niches fiscales défavorables à l'environnement. Évoqués : les avantages sur les carburants polluants des taxis, de l'aérien, du transport routier. Reste que le sujet est politiquement difficile – surtout quand les prix de l'énergie flambent – ni sans risque pour l'emploi. Et ce, alors que le C3iv n'apporte aucune garantie, n'étant conditionné à aucune contrepartie en matière d'emploi.

Pour le reste, l'exécutif table sur les prêts ou garanties BpiFrance (2,3 milliards par an pour décarboner les industries) et espère capter l'épargne des particuliers (5 milliards d'euros annuels). Une stratégie conforme à celle choisie pour financer la transition écologique : il n'y aura pas de recours à la fiscalité ou à la dette publique, a prévenu le 23 mai le ministre de l'Économie Bruno Le Maire. Comme il faut bien s'assurer des ressources, et ce dès 2024, l'exécutif

va couper dans la dépense publique, contraignant tous les ministères à 5% d'économies...

## Un effort formation insuffisant

Ultime motif de circonspection pour FO : les 700 millions d'euros annoncés pour les formations aux « métiers d'avenir », requalification des salariés comprise. « *C'est nettement insuffisant* », appuie Hélène Fauvel, secrétaire confédérale à l'économie. Il faut rester réaliste sur la fragilité du tissu industriel existant, qui souffre de la crise énergétique et des transformations en cours (telles les fonderies dans l'automobile). L'indice de production manufacturière française est aujourd'hui légèrement inférieur à 2015, note l'Insee. Bien que le plan de relance et « France 2030 » soient passés par là.

Élie Hiesse

# Austérité budgétaire : la domination d'un credo truffé d'invraisemblances

« **L**a culture de la dette, c'est juste pour remettre de l'austérité », lançait le secrétaire général de FO, le 9 juin à Angers. Et Frédéric Souillot de pointer un paradoxe qui en dit long sur la posture adoptée par le gouvernement. Ainsi, par le retard de compensation apportée aux comptes sociaux du manque à gagner qu'induisent les exonérations sur les cotisations sociales, les intérêts de cette dette augmentent. « *Et l'État paye ainsi 9 millions d'euros d'intérêts chaque trimestre* », s'indignait Frédéric Souillot, rappelant au passage que les aides publiques aux entreprises – accordées toujours sans aucune conditionnalité, notamment sur l'emploi et les salaires – représentent désormais 167 milliards d'euros par an. « *Si l'on veut trouver de l'argent, on en a là!* » Mais ce n'est pas l'axe choisi. Le gouvernement a annoncé « *des réductions de dépenses significatives* » dès 2024, année *a priori* du retour de la règle fixant notamment un seuil de 3% du PIB maximum aux déficits publics.

## À venir : « des mesures d'économies, pour plusieurs milliards d'euros »


Le programme de stabilité 2023-2027 de la France prévoit, entre autres déjà, une réduction de 0,8% par an en volume des dépenses de l'État. La part des dépenses publiques dans le PIB passerait de 56,9% du PIB en 2023 à 54% en 2027. L'objectif est la réduction d'ici 2027 du déficit public (à 2,7% du PIB) et de la dette. Le gouvernement a lancé une revue des dépenses

et organise le 19 juin des assises des finances publiques. Elles « *seront l'occasion d'identifier les premières mesures d'économies, pour plusieurs milliards d'euros, que nous mettrons en œuvre dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024* », précise le ministre de l'Économie. Parallèlement, le gouvernement a prévu une loi de programmation militaire (adoptée à l'Assemblée en première lecture le 7 juin) affichant une hausse des dépenses, à 413 milliards d'ici 2030...

L'exécutif poursuit aussi la baisse de la fiscalité, notamment celle des entreprises, quitte à amplifier le manque à gagner pour les comptes publics. Parmi les conséquences : des services publics aux moyens plombés ou encore des projets et réformes qui portent intrinsèquement des axes d'économies. Fin mai, l'économiste Jean Pisani-Ferry, évoquant dans un rapport le coût de la transformation écologique d'ici 2030 autour de 300 milliards d'euros, proposait, pour y faire face, d'introduire un prélèvement « *exceptionnel et temporaire* » sur le patrimoine financier des 10% de ménages les plus riches. Proposition immédiatement balayée par le gouvernement. Le 6 juin, l'Institut des politiques publiques révélait dans une étude que plus on est riche, plus l'impôt devient dégressif. FO rappelle que « *la suppression de l'ISF, l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus financiers, la réforme de l'exit-tax en 2017, visant à alléger la taxation des plus-values latentes des chefs d'entreprise expatriés, ou encore la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés aggravent les inégalités existantes* ».

Valérie Forgeron





“Ce qu'on attend  
d'une mutuelle ?  
Qu'elle s'adapte  
à nous, et pas  
l'inverse.”

Des solutions d'assurance et des services,  
pour tous, répondant aux besoins  
actuels et à venir.

**C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui.**

Renseignez-vous en agence  
ou sur **aesio.fr**



**AÉSIO**  
**MUTUELLE**



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS.  
Document non contractuel à caractère publicitaire. ©AdobeStock, 23-205-014-1

# La protection sociale, un booster pour les économies mondiales

Alors que le taux de chômage mondial devrait redescendre sous son niveau de 2019, les pays du Sud peinent à récupérer de la pandémie. Une partie de la solution pourrait résider dans le développement de la protection sociale, dont des systèmes de retraite.

**L**es retraites sont le filet de sécurité le plus répandu. 77,5% des personnes âgées dans le monde en bénéficient mais ce n'est le cas que de 23,2% de celles résidant dans les pays à très bas revenu. Et de 38,6% de celles vivant dans des pays à bas revenu. Or, en plus de l'objectif de justice sociale, la présence d'un système de retraite a un impact positif sur la croissance. En

dix ans, la mise en place d'une telle protection sociale peut améliorer le PIB par habitant de près de 15%.

Pour l'Organisation internationale du travail (OIT), ces données devraient permettre de mieux orienter les politiques publiques internationales, notamment celles qui cherchent à contrer l'impact des crises sur les marchés du travail régionaux. Les pays du Sud, par exemple, rencontrent davantage de difficultés

à se remettre des effets de la crise du Covid.

Alors que le taux de chômage mondial est de 5,3%, il est de 5,7% dans les pays à bas revenu. Mais ce taux est moins évocateur que l'indicateur développé par l'OIT depuis 2021 : le déficit d'emplois. Celui-ci inclut toutes les personnes qui aimeraient avoir un emploi mais n'en ont pas (par exemple celles qui ont charge d'enfants ou de personnes âgées ou qui sont découragées de chercher), alors que le taux de chômage ne tient compte que des personnes en recherche active. Ce déficit est actuellement de 11,7% au niveau mondial. Dans les pays à faible revenu il atteint 21,5% (contre 8,5% dans les pays à haut revenu), selon les données publiées le 31 mai.

## Une solidarité internationale nécessaire et urgente

Les pays à bas revenu sont exposés à d'autres types de crises : catastrophes naturelles, conflits et hausse considérable des taux d'intérêt, ce qui pèse sur leur endettement et le financement des politiques publiques. Dans les pays surendettés, le déficit d'emploi atteint 25,7%, voire 31% pour les femmes. Alors que ces taux ne font que croître depuis 2005, 2023 ne donne aucun signal d'amélioration indique l'OIT. « Cela révèle qu'il n'y a pas assez de nouvelles opportunités d'emploi pour des populations jeunes et en forte croissance », selon le rapport.

Dans ce contexte, l'OIT souligne l'importance de soutenir les politiques publiques créatrices d'emplois durables ainsi que l'investissement dans la protection sociale, même s'il apparaît coûteux dans un premier temps. La solidarité internationale, venant en soutien de la lutte contre les inégalités et le déficit d'emplois dans les pays en développement, est quant à elle une nécessité et une urgence.



© ETUCES

## Quand le paritarisme fonctionne : hausse des salaires en Espagne

À Madrid, les organisations de salariés et d'employeurs se sont entendues sur une augmentation générale des salaires de 4% en 2023, puis 3% en 2024 et 3% en 2025. Une clause supplémentaire à l'accord permettra d'ajouter 1% à la fin de chaque année si l'inflation dépasse les 4%. En février dernier, le Premier ministre avait annoncé une augmentation du SMI de 8%, ce qui porte à 47% en cinq ans l'augmentation du salaire minimum, lequel affiche désormais un montant de 1260 euros brut mensuels.

Sandra Déraillot

Sandra Déraillot



# La formation professionnelle continue : victime des politiques d'austérité



Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé du secteur de l'emploi et des retraites.

**A** lors que le gouvernement s'attache à présenter la formation professionnelle continue comme le remède miracle aux maux de l'emploi, il ne cesse pourtant de réguler et de détourner le dispositif de son objectif originel, à savoir garantir la promotion professionnelle des actifs.

À ce titre, en mai dernier, Mme Grandjean a déclaré que la nouvelle baisse des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage aurait lieu en septembre 2023. Cette annonce est particulièrement décevante puisqu'elle ne tient pas compte des revendications formulées par les interlocuteurs sociaux lors du conseil d'administration de France compétences, visant à décaler cette baisse à avril 2024 afin de stabiliser la méthodologie de définition des NPEC.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de la seule politique de régulation mise en place en la matière puisque les opérateurs de compétences (OPCO), qui sont notamment chargés de financer l'apprentissage, ont vu la négociation de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2027 bafouée. En effet, le gouvernement, niant les objectifs définis par les opérateurs, a annoncé ne pas vouloir augmenter le

montant de l'enveloppe dédiée aux frais de fonctionnement de la section alternance.

Ces récents arbitrages sont particulièrement surprenants si l'on considère l'objectif du million d'apprentis d'ici 2027 fixé par la Première ministre.

Parallèlement, le Compte personnel de formation (CPF) est lui aussi victime des ambivalences de l'exécutif : lutte contre la fraude, sécurisation du parcours utilisateur, élargissement à certains permis de conduire, développement des abondements complémentaires, et récemment régulation financière. Dans cette dernière hypothèse, le gouvernement semble favoriser le ticket modérateur (reste à charge) dans le cadre d'un parcours CPF qui ne serait pas co-construit avec l'employeur. FO s'y est toujours fermement opposée car elle considère que cela conduirait à

la transformation du CPF en un outil au service des « besoins en compétences » de l'entreprise.

Plus généralement, FO constate, avec désolation, que les modifications législatives et réglementaires tendent à faire de la formation professionnelle continue une réponse systémique aux besoins des entreprises, et plus particulièrement celles relevant des secteurs en tension. Tel est le cas de l'expérimentation VAE inversée issue du décret n° 2023-408 du 26 mai 2023 et du projet de loi plein emploi présenté en Conseil des ministres le 7 juin 2023.

De surcroît, alors que les transitions écologiques et numériques imposent la mise en œuvre de dispositifs qualifiants solides et capables de garantir un emploi stable et durable aux actifs, FO déplore l'incohérence et le manque d'ambition du gouvernement!



Secteur de l'emploi et des retraites

## **Orano : grèves répétées pour une meilleure rétribution du rythme en 5x8**

**Les salariés postés en 5x8 du site d'Orano Recyclage à La Hague font grève le week-end depuis un mois et demi, afin d'obtenir une augmentation de la prime qui vient rétribuer ce rythme de travail épuisant.**

**L**es 9, 10 et 11 juin ont marqué le quatrième week-end d'arrêt de la production sur le site d'Orano Recyclage à La Hague. Au sein des deux usines concernées, UP2-800 et UP3, plus de 60% des salariés ont fait grève durant treize jours depuis un mois et demi. En cause, le refus de la direction d'Orano d'augmenter de 100 euros

la prime liée au rythme posté en 5x8 (cinq équipes travaillant huit heures, en alternant deux matins, deux après-midis, deux nuits et quatre jours de repos), qui s'élève à 500 euros mensuels. Un rythme de travail qui empiète largement sur la vie privée et dont les effets sur la santé (perturbations du sommeil et du système hormonal, risque accru d'hypertension et de maladies cardiovasculaires) sont bien connus.

Du fait de difficultés économiques, Orano – groupe auquel appartient Orano Recyclage – a conduit plusieurs restructurations cette dernière décennie, dont certaines ont eu un impact sur les effectifs de salariés en 5x8. Le projet « Convergence », dernier en date, prévoit la disparition de 132 postes par non-remplacement de départs à la retraite, qui vient s'ajouter à 65 suppressions d'emplois déjà annoncées. « Ce projet représente une économie de 20 millions d'euros pour l'entreprise », précise Fabrice Mahieu, délégué syndical central FO-Orano Recyclage. Naturellement, les

*postés, qui sont les premiers à subir cette réduction d'effectifs, demandent leur part du gâteau au regard des efforts consentis. »*

### **Deux à trois millions d'euros perdus chaque jour**

Au nom de la sécurité des infrastructures nucléaires, environ 50% des salariés sont réquisitionnés les jours de grève, mais ils n'assurent que des missions de surveillance. « Avec la direction locale, on a cru un moment qu'une solution serait trouvée, poursuit Fabrice Mahieu. Jusqu'au moment où la direction nationale a décidé de temporiser, craignant une contagion du mouvement au reste du groupe. » L'impact financier de la grève est pourtant considérable pour l'entreprise, de l'ordre de « deux à trois millions d'euros par jour », selon le délégué. Dans une région où les salariés peuvent choisir de rejoindre EDF ou Naval Group, c'est l'attractivité d'Orano qui est en jeu.

**Fanny Darcillon**



© UNSÉNERIC FO

## **Au sein des Transports Gautier, la mobilisation pour les salaires s'inscrit dans la durée**

**D**ébutée le 30 mai à Chambéry (Savoie), la mobilisation des salariés de la société Transports Gautier s'est poursuivie à Grenoble (Isère) et jusqu'à Libercourt (Nord). « Les revendications sont avant tout salariales », précise Pierre Didio, secrétaire général de l'UD FO de Savoie. Et d'autant plus bien sûr en cette période de forte inflation. Durant les NAO, que la direction a mises en échec par son attitude, FO demandait une revalorisation représentant 67 euros environ, pour des salaires autour de 1000 euros. L'accord,

signé unilatéralement par la direction le 24 mai, évoque une hausse de... 5 à 12 centimes! Cela aboutit à des salaires « à peine au-dessus du Smic », s'indigne Ludovic Flamant, délégué syndical FO à Libercourt. Au sein de l'intersyndicale, FO demande la réouverture des négociations salariales.

### **« S'organiser pour désorganiser »**

À Chambéry, durant les quatre jours de grève, tous les conducteurs et agents

de quai ont participé au mouvement, « même les intérimaires, ce qui est assez rare », précise Pierre Didio. À Libercourt, les deux jours de mobilisation ont rassemblé entre 30% et 40% des salariés. « Mais beaucoup d'autres nous soutiennent », précise Ludovic Flamant. La fin des grèves le 2 juin dans la société ne signe pas la fin du mouvement. De nouvelles mobilisations sont prévues « sans doute sous d'autres formes », explique le secrétaire de l'UD de Savoie. « On va s'organiser pour désorganiser l'entreprise! »

**Chloé Bouvier**



# Psychiatrie : de moins en moins de moyens et des personnels en danger

Après le décès d'une infirmière agressée à Reims, les professionnels du secteur de la santé mentale font part une nouvelle fois de leurs inquiétudes quant aux capacités de la psychiatrie publique à faire face, en étant privée de moyens.

**N**ombre de professionnels de santé ont assisté aux funérailles de Carène Mezino, le 1<sup>er</sup> juin. Et ils sont venus en tenue de travail pour rappeler dans quel cadre est survenu le décès de l'infirmière. Dix jours plus tôt, Carène et une secrétaire médicale du CHU de Reims avaient été agressées par un patient atteint de troubles psychiques sévères. « Or le seul moyen de lutter contre la violence, c'est par la présence de personnel », souligne Géraldine Muséo, secrétaire générale du syndicat FO du Vinatier (Rhône). Cette infirmière sait de quoi elle parle : dans son établissement, en 2015, un infirmier a été poignardé alors que les équipes alertaient sur la saturation des urgences.

« Ce drame frappe des collègues de Reims, mais il aurait pu arriver n'importe où en France tant l'hôpital public et la psychiatrie sont en ruine », ont déclaré

quant à eux les militants FO du CHU de Clermont-Ferrand. Depuis des années les syndicats tirent la sonnette d'alarme.

## Hôpital public : grève et manif le 20 juin

Pourtant les capacités de soins continuent de fondre. « Il y a vingt-cinq ans, la psychiatrie publique soignait un million de personnes, note Didier Birig, secrétaire général FO-SPSS et infirmier en psychiatrie. Aujourd'hui c'est deux millions d'usagers, alors que nous sommes passés de 120 000 lits à un peu plus de 40 000. » Et le nombre de lits a continué de reculer en 2022 par rapport à l'année précédente (-0,9%), alors que 2020 avait déjà connu une baisse substantielle (-1,2%) selon la DREES.

« Pour 2023 on a déjà recensé la fermeture d'une unité de soins

psychiatriques à Saint-Yllie (25 lits) en janvier, la disparition de 17 lits à l'hôpital Epsylan de Blains en mars, 25 lits de moins à Cadillac en avril, autant à l'hôpital Marchant à Toulouse, et 30 lits à Montauban », résume Didier Birig. « Et on annonce encore la perte de 33 lits à Laval d'ici quelques mois, au moins 25 lits au CHS de Sevrey, 80 sans doute encore au CHU de Tours. »

Pour FO, la priorité doit être au recrutement, et donc à la revalorisation des salaires et des conditions de travail. Dans ce contexte, avec trois autres organisations syndicales du secteur de la santé, la SPS-FO appelle à une journée de grève et de manifestation pour l'hôpital public le 20 juin. Elle tiendra également une nouvelle conférence nationale dédiée au secteur de la psychiatrie le 22 juin.

Sandra Déraillot

# CCN 51 : toute revalorisation salariale renvoyée à la négociation de la convention collective unique!

**D**u « chantage »! Franck Houlgatte, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats FO-Santé privée, n'a pas d'autre mot pour qualifier l'attitude patronale. Alors que plus de 40% des 351 000 salariés des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif ont un salaire de base inférieur au Smic, revalorisé au 1<sup>er</sup> mai, que les

démissions se multiplient, les représentants des employeurs ont officialisé mi-mai leur refus d'ouvrir des négociations salariales.

## Appel à la mobilisation

« Ils nous ont signifié qu'en accord avec le gouvernement, plus aucune négociation ne se fera en dehors du projet patronal

de CCUE [convention collective unique étendue, devant faire converger les CCN 51 et CCN 66, NDLR] », précise le militant. La délégation FO a quitté la salle. « Il n'y a aucune perspective pour les salariés à part se mobiliser », poursuit le militant. Si les représentants des employeurs font monter la pression, c'est que ladite négociation de la CCUE est au point mort. Le patronat veut segmenter les

salariés, en débutant par les classifications. Les syndicats exigent une négociation d'un bloc et, comme préalable, la garantie de l'octroi du CTI (complément de traitement indiciaire) de 183 euros à ceux qui en ont été exclus. « On tourne en rond », résume FO-Santé privée, qui s'oppose à la CCUE, anticipant une « convention de bas niveau ».

Élie Hiesse

# Salaire : FO-Police municipale dit « non » à la proposition de refonte du régime indemnitaire

Opposée à la refonte du régime indemnitaire qu'a proposée la ministre déléguée chargée des Collectivités, FO-Police municipale défend la création d'un cadre d'emploi dédié « débutant en catégorie B ».

**U**ne refonte du régime indemnitaire en guise d'augmentation salariale? Pour FO-Police municipale (FO-PM), c'est « non ». L'organisation majoritaire l'a signifié fin mai à la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, qui proposait – en réponse aux revendications de revalorisation – de fusionner la prime dite de « police » (représentant jusqu'à 20% du traitement indiciaire) et la prime

IAT (indemnité d'administration et de technicité). « *L'augmentation salariale doit passer par le point d'indice, non par le régime indemnitaire. Celui-ci est à la discrétion des maires. Cela creuserait encore plus les inégalités entre polices municipales* », appuie Ludovic Durand, secrétaire général de FO-PM.

**« Il y a un enjeu d'attractivité pour la profession »**

la priorité – est la création d'un cadre d'emploi police municipale débutant en catégorie B. « *Après sa création, s'il faut aller vers un RIFSEEP, pour FO ce sera avec les mêmes primes que celles de la police nationale* », martèle Ludovic Durand.

En attendant, « *la ministre doit aller plus loin dans ses propositions. Il y a un enjeu d'attractivité pour la profession. Elle connaît d'importantes difficultés de recrutement, alors que les collectivités prévoient 13 000 recrutements d'ici cinq ans* », rappelle le secrétaire général de FO-PM. Sa contre-proposition : conserver – pour l'instant – la prime de « police », en la portant à 25% du salaire et en l'intégrant au calcul de la retraite (ce qui revaloriserait les pensions). La réponse ministérielle sera connue le 28 juin, au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. L'examen du projet de décret sur la refonte du régime indemnitaire y est programmé. FO-PM a demandé son report.

Élie Hiesse



## La colère gronde chez les territoriaux de Saint-Étienne

**P**as question pour les personnels de perdre des acquis à l'occasion de la mutualisation de services entre la Ville et la Métropole de Saint-Étienne. Après avoir dénoncé en avril la disparition d'une prime d'exhumation pour les fossoyeurs, le syndicat FO3 des territoriaux de la communauté de commune est parti en lutte ce mois de juin contre la diminution du montant du forfait d'astreinte pour une quarantaine d'agents des bâtiments. Relevant de cinq corps différents (serruriers, plombiers, chaud-fagistes, menuisiers et électriciens), ils sont d'astreinte en soirée et la nuit pour assurer l'entretien et la sécurité des bâtiments.

« *Depuis la mutualisation mise en place au 1<sup>er</sup> juin 2023, ils ont la charge de 460 bâtiments supplémentaires et un périmètre d'intervention décuplé, mais leur forfait d'astreinte a diminué*

*plus que de moitié* », dénonce Olivier Karagueuzian, secrétaire général du syndicat FO3.

### Dégradation des conditions de travail

Les agents demandent un niveau de forfait au moins équivalent à celui qu'ils percevaient à la Ville de Saint-Étienne.

Par ailleurs, dans le cadre d'une intersyndicale à laquelle prend part FO, un appel à une grève le 30 mai avait été lancé à destination de l'ensemble des territoriaux de la Ville et de la Métropole pour dénoncer notamment des réductions budgétaires et une dégradation des conditions de travail.

Clarisse Josselin



# Menaces sur le front de l'emploi dans la grande distribution

**Le modèle de la grande distribution est en crise, et ce sont les salariés qui en payent le prix. Casino, très lourdement endetté, va céder cent dix-neuf magasins au groupe Intermarché. Auchan vient d'annoncer la vente de sept supermarchés et le développement de la franchise. Quant à Carrefour, l'enseigne va supprimer un millier d'emplois dans ses sièges et prendre le virage du numérique.**

**T**rès lourdement endetté, à hauteur de 6,4 milliards d'euros, le groupe Casino va céder 119 magasins à Intermarché. La liste a été dévoilée le 12 juin en CSEC extraordinaire. « Il s'agit de magasins de toutes tailles, essentiellement des supermarchés, répartis dans toute la France, et qui emploient au total près de 4000 salariés », explique Nathalie Devienne, secrétaire générale du SNTA-FO, syndicat majoritaire chez Casino. La vente se fera en deux temps, avec 57 magasins cédés dès 2023 et 62 d'ici 2026.

Les salariés concernés perdront le bénéfice des accords négociés au sein du groupe intégré Casino, tandis qu'Intermarché regroupe des commerçants indépendants. Le syndicat FO veillera à ce que les droits des employés soient respectés tout au long de la transition et exigera des

garanties en matière d'emplois, de conditions de travail et de salaire.

Les syndicats ont nommé un cabinet d'expertise pour préparer les travaux en vue de la cession. Ils réfléchissent aussi à lancer un éventuel droit d'alerte. Le SNTA-FO et la fédération FGTA-FO ont par ailleurs obtenu un rendez-vous au ministère de l'Économie pour évoquer le dossier.

## Des conditions de travail très dégradées

La perte de droits collectifs menace aussi une partie des salariés d'Auchan. La direction a annoncé le 31 mai en CSEC la mise en vente de sept supermarchés déficitaires et comptant 273 employés. Le groupe souhaite également développer la mise en franchise de supermarchés jusqu'à présent intégrés. Autrement dit, l'enseigne restera en place, mais les magasins passeront aux mains d'un directeur indépendant. « Sur les 240 supermarchés intégrés, la direction a déclaré qu'étaient éligibles tous ceux pour lesquels le passage en franchise permettrait un gain à Auchan, s'inquiète Franck Martinaud, délégué FO à Mâcon et membre du CSEC. Nous n'avons pas eu de chiffre précis mais énormément de magasins seraient concernés. »

Au bout de quinze mois, les salariés des magasins franchisés ne seront plus



couverts par les accords du groupe Auchan. Ils perdront la participation et l'intéressement et risqueront de revenir aux seules dispositions de la convention collective.

Franck Martinaud déplore également le manque de stratégie et d'investissements de la part d'une enseigne qui perd des parts de marché. « On ne sait pas où on va, il y a des sous-effectifs en permanence, le turn-over est important, et avec la baisse de résultats on continue de réduire le personnel », s'inquiète-t-il.

Chez Carrefour, où le modèle de la location-gérance est déjà largement développé, un millier d'emplois vont être supprimés aux sièges. La négociation sur l'accord de méthode a démarré le 7 juin. Ce plan devrait prendre la forme de ruptures conventionnelles collectives sur la base du volontariat. Les fonctions support de toutes les

sociétés du groupe Carrefour sont concernées. « Ce sera la troisième restructuration dans les sièges depuis 2018, 4000 postes ont déjà été supprimés, nous sommes plus qu'à la corde, avec des conditions de travail très dégradées », alerte Cyril Boulay, délégué de groupe FO chez Carrefour.

Ces nouvelles économies ne visent pas, comme par le passé, à désendetter le groupe mais à investir massivement dans les données numériques, pour s'adapter aux nouvelles formes de consommation. « Aujourd'hui on ne rachète plus des surfaces de vente mais des fichiers clients, on licencie dans les sièges mais on embauche à outrance des data scientists, poursuit le militant. Ces changements auront un impact sur nos métiers. Charge au paritarisme de négocier un accord GEPP ambitieux. »

Clarisse Josselin



# La France libre et les syndicats

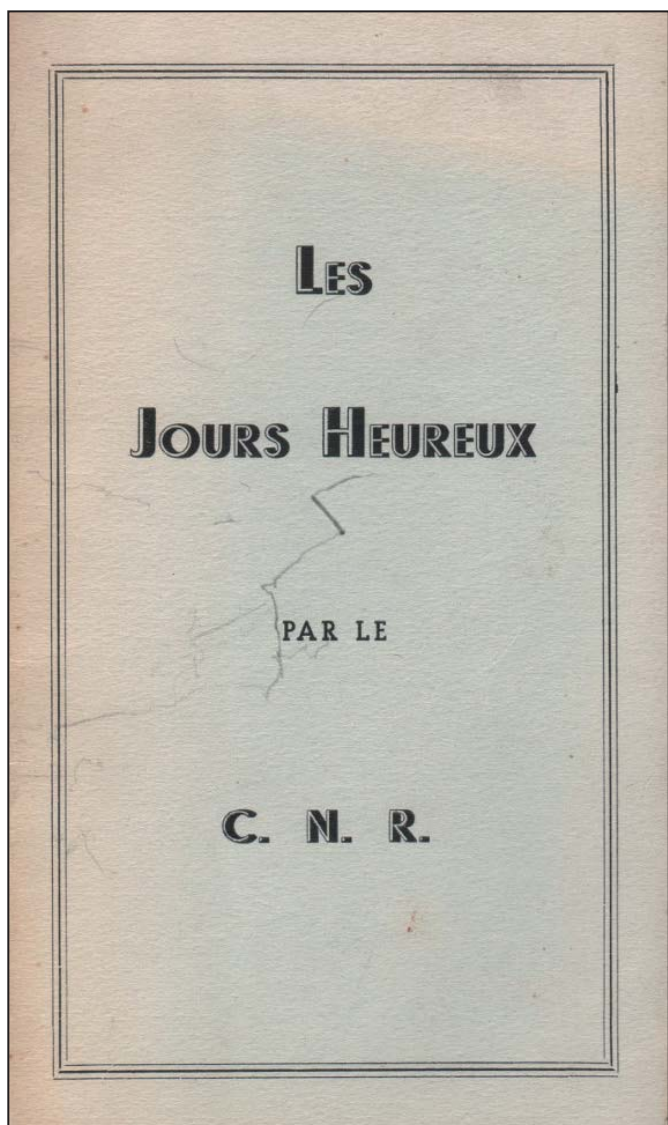
**Dès 1940, la grande majorité des syndicalistes a refusé l'oppression. Et la France Libre a bien compris l'importance d'un vivier d'hommes hors pair.**

**L**e « Manifeste des douze », signé le 15 novembre 1940 entre neuf responsables de la CGT et trois de la CFTC, est un des premiers actes majeurs de résistance syndicale. La réponse à l'interdiction des confédérations syndicales, à la Charte du travail de Pétain et à la trahison de Belin. Dès mai 1941, les mineurs du Nord se lancent dans la grève. En juin, alors que Hitler attaque l'URSS, les dirigeants syndicalistes communistes entrent dans la Résistance. Entre la France Libre de Londres et le mouvement syndical, des relations se tissent. Exemples. Henry Hauck (1902-1967), cégétiste de l'enseignement, rallié à de Gaulle dès le 19 juin 1940. Depuis Londres, il est chargé des relations avec les syndicats, épaulé par Adrien Texier (1893-1946), – qui, cégétiste et directeur adjoint au BIT, deviendra délégué de de Gaulle à New York –, puis Yvon Morand (1913-1972), de la CFTC, parachuté fin 1941 en zone sud. Outre de rendre une visite clandestine à Léon Jouhaux en résidence

surveillée à Cahors, celui-ci rencontrera à Toulouse le cégétiste Julien Forgues (1888-1970), un des fondateurs du mouvement « Libération Sud », Marius Vivier-Merle (1890-1944), métallo CGT, secrétaire de l'UD du Rhône et membre du même mouvement de résistance, ou encore Robert Lacoste (1898-1989). Ce dernier, secrétaire adjoint de la fédération des fonctionnaires CGT, membre fondateur de « Libération Nord » puis de « Libération Sud », sera ministre de la Production industrielle du premier gouvernement de Gaulle en 1944.

## Les syndicats dans le Conseil national de la Résistance

Christian Pineau (1904-1995), secrétaire adjoint de la Fédération des employés de banque CGT de 1936 à 1939, fondateur de « Libération Nord », arrive quant à lui à Londres en mars 1942. Un mois plus tard, il obtient de de Gaulle une déclaration sans ambiguïté sur l'importance



DR

du mouvement syndical dans la Résistance. La CGT se réunifie lors des accords du Perreux le 17 avril 1943. Les syndicats prennent part aux organes mis en place par la France Libre, Jean Moulin les associe au CNR (Conseil national de la Résistance) et ils participent à l'Assemblée

consultative d'Alger. Georges Buisson (1878-1946), l'un des plus vieux bras droits de Jouhaux, en est le vice-président. Sans l'apport syndical à la Résistance, le programme du CNR n'aurait jamais eu ce volet social qui reste un acquis à défendre.

**Christophe Chiclet**

## Bernard Euzet, ardent militant de la protection sociale

**C**'est avec la plus grande tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 78 ans, de Bernard Euzet, secrétaire général de l'UD FO de l'Allier de 1987 à 2006. Infirmier psychiatre de métier, militant de la protection sociale, il avait été élu en 1983 président de la CPAM de l'Allier au nom de FO. En 1992, il fut rapporteur de la commission sur la protection sociale lors du congrès confédéral de Marseille avant d'être élu membre de la CE de la confédération. En septembre 1993, il devient membre suppléant au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière et en janvier 2004, membre

du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie, reconduit en septembre 2009. En plus de son engagement syndical, Bernard Euzet fonda en 1986 l'association pour le prêt de l'appareillage aux paralysés de l'Allier qu'il présida jusqu'à la fin de sa vie. Il laissera le souvenir d'un camarade engagé pour les travailleurs, la protection sociale et un ardent défenseur du paritarisme. La confédération salue un militant fidèle, dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle adresse à ses camarades et à sa famille toute son amitié et tout son soutien.



# François Pozzo di Borgo, secrétaire général du SNFOLC : « Nous avons une grande responsabilité envers les personnels »

**François Pozzo di Borgo, par ailleurs secrétaire de l'UD de l'Aisne, est le nouveau secrétaire général du Syndicat FO des lycées et collèges, élu le 8 juin à Angers tandis que la FNEC FP-FO y tenait son propre congrès du 5 au 9 juin. Le militant affiche « une feuille de route bien remplie face à un gouvernement en guerre contre l'école publique ».**

« **L**e syndicat est en très bon état de marche », s'enthousiasme François Pozzo di Borgo, 53 ans, père de deux enfants et prof certifié d'histoire-géo depuis 1995. Signe de dynamisme du SNFOLC, dont il vient de prendre les rênes (remplaçant à ce mandat Édith Bouratchik), celui-ci compte désormais plus de 10 000 cartes. Plus largement, à l'Éducation nationale, FO est la première organisation confédérée et la FNEC FP-FO est, en termes de représentativité, la deuxième organisation au sein des commissions paritaires nationales. « FO a vocation à être la première organisation », appuie le nouveau secrétaire général, se réjouissant de l'arrivée massive de jeunes. « Ce qui les fait venir, c'est la justesse, la clarté de nos revendications. » Qu'il a d'ailleurs participé à forger, adhère FO depuis 1999. Car celui qui depuis le début de sa carrière a fréquenté quatre établissements de l'Aisne, a rejoint FO avec le ferme objectif de contrer les attaques visant l'école de la République. À l'époque, « Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale et voulant dégraisser le mammoth, annonçait des suppressions de

postes et calomniait les profs! ». Pour François, c'en est alors trop. Il se rend à une réunion syndicale FO. « J'y ai appris plein de choses et même découvert l'existence du statut! », se remémore-t-il avec humour.

## Grève en cours et conférence nationale à la rentrée

Le jeune prof s'investit rapidement dans le SNFOLC et dès 2009 y ajoute l'échelon interprofessionnel. « Les questions relatives à l'école sont en lien avec les problématiques que connaît l'interpro. » Ainsi, s'indigne-t-il, « les jeunes profs arrivent dans leurs postes avec des conditions de travail dégradées. Et des salaires à 1,2 Smic! Enseignant sur zones de remplacement, ils ont souvent aussi à intervenir sur deux ou trois établissements ». Beaucoup démissionnent ou ont recours à la rupture conventionnelle, déplore le militant, dénonçant les désastres des réformes en cascade (décret Peillon-Hamon de 2014, réformes du lycée, du collège, du bac...). « La charge de travail des enseignants augmente. Et le gouvernement ne répond à la demande salariale que par des primes. Les profs se sentent dévalorisés. » Le « Pacte » proposé par le gouvernement, qui conditionne une part de la rémunération à la réalisation de tâches supplémentaires, a fini de mettre le feu aux poudres. Le SNFOLC, qui demande son retrait, a quitté les négociations et a participé le 31 mai en intersyndicale à des rassemblements en France. « Ce Pacte transforme les enseignants en personnels à tout faire tandis qu'est visée encore la contractualisation de l'emploi. » À la rentrée, 2 000 postes de titulaires seront supprimés dans les premier et second degrés, dont 500 postes ETP dans les lycées et collèges. À la rentrée prochaine,

le syndicat tiendra, lui, une « conférence nationale pour la défense des disciplines d'enseignement ». Concernant le bac, dont les épreuves écrites sont en cours, le SNFOLC a déposé un préavis de grève courant jusqu'à début juillet. « Dans la lutte contre toutes ces réformes, nous avons une grande responsabilité envers les personnels. Nous n'avons pas l'intention de laisser faire le gouvernement! »

Valérie Forgeront





# TRAVAILLEURS SAISONNIERS

salaires, conditions de travail,  
contrats, repos,  
assurance chômage

vous avez des **DROITS,**  
faites-les  
**RESPECTER**

avec

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

